

Règlement de *Lyon Art Paper 2021*

7e ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

Du 6 au 10 octobre 2021 au Palais de Bondy

(18- 20 quai de Bondy Lyon 5^e)

L'objectif du Salon de dessin contemporain est de faire connaître et valoriser la création contemporaine dans sa vitalité et sa diversité. Œuvres sur supports papier réalisées dans différentes techniques, dessins, volumes, installations : le papier dans tous ses états...

Rejoignez-nous pour faire vivre et perdurer cette belle aventure.

Candidature

Les artistes doivent faire acte de candidature avant le 08/03/ 2021. Un jury indépendant et professionnel se réunira début avril et examinera l'ensemble des dossiers qui seront parvenus. Il sélectionnera les œuvres qui seront exposées par chaque candidat au Palais de Bondy. Les résultats du jury seront transmis fin avril par courriel. Les artistes sélectionnés seront également priés avant la réalisation du catalogue de fournir les photos haute définition des œuvres exposées.

Dossier de candidature

Les artistes :

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
- transmettront un CV (ou la fiche proposée) sur paper@slba.fr
- feront parvenir 5 photos numériques de bonne définition (≥ 300 dpi en format $\geq 10 \times 15$ ou $\geq 2,5$ Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers par un logiciel de transfert courant type WeTransfer ou Picasa à paper@slba.fr. Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

Ne pas oublier de mentionner le titre exact de l'œuvre, ses dimensions, le nom de l'artiste et le crédit photo, le cas échéant.

Présentation des œuvres

Plusieurs possibilités sont offertes :

- **Présentation d'une ou plusieurs œuvres de plus petits formats à accrocher sur un panneau** ou sur un espace équivalent des murs de la salle d'exposition. Type d'œuvres : dessins, gravures ou toutes œuvres sur support papier ou carton en 2D **à l'exception des photographies, des œuvres contrecollées (marouflées) sur toile et des huiles.**
- **Présentation d'œuvres en volume (sculptures en papier ou en carton) :** Le jury en choisira une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste.
- **Présentation d'une installation :** Il convient de préciser le volume de l'installation et de suivre la même démarche qu'indiquée pour les sculptures.

Des œuvres non-encadrées pourront être présentées dans un carton, book, dossier ou bac (modèle figurant en fin de règlement). Une liste en deux exemplaires avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book etc...

Les organisateurs/scénographes définissent l'emplacement de chaque exposant. Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.

Dates et horaires

Accrochage des œuvres au Palais de Bondy : mardi 5 octobre (obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région de Lyon) de 11h30 à 17h et mercredi 6 octobre pour les artistes éloignés de > 150 km de 10h à 14h

Soirée d'inauguration : mercredi 6 octobre de 18h à 21h

Heures d'ouverture au public : jeudi 7 et vendredi 8 octobre de 12h à 18h samedi 9 octobre de 11h à 21 h et dimanche 10 octobre de 10h à 16h

Décrochage au Palais de Bondy : dimanche 10 octobre de 16h à 17h et mardi 12 octobre de 10h à 13h (le Palais Bondy est fermé le lundi).

Logistique et stockage des œuvres : L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. Au-delà des horaires définis, celles-ci ne sont pas gardiennées par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.

Parrainage d'un artiste

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste (voir le site)

Frais de dossier, inscription & participation

- Les candidats régleront des **frais de dossier d'inscription** d'un montant de **18€** par HelloAsso ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 24 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée. **Les frais d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.**

- Les artistes sélectionnés par le jury devront s'acquitter **d'une adhésion à l'association (20€) et d'une participation aux frais d'accrochage** (barème ci-après). Ce deuxième règlement par HelloAsso ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, 24 chemin de Vassieux 69300 Caluire-et-Cuire. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée.

- **Œuvres accrochées** et œuvres en vrac (deux espaces maximum par artiste) : **180€** par espace de 2m linéaire maximum.
- **Volumes** : **180 €** pour un espace de 3 m x 3m
- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations** : nous contacter
- **Pour les artistes exposants à la fois des œuvres à plat et des volumes**, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.

Vente des œuvres

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association.

Les artistes exposants ayant vendu des œuvres au cours du salon devront, s'ils ne le sont déjà, être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n°MdA).

Invitations

Un modèle d'invitation numérique est transmis aux exposants et se trouvera en ligne sur le site. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

Catalogue

Un catalogue est édité. Pour chaque artiste, il comprendra une photographie, un texte éclairant son travail/sa démarche et ses coordonnées ainsi que celles de la galerie qui éventuellement le présente. Ces renseignements devront être fournis au plus tard le 15 juin. Les catalogues des expositions antérieures sont consultables sur le site <https://slba.fr>. Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

Prix

Un prix révélation est décerné par un jury comprenant l'invité d'honneur. Le lauréat du prix révélation bénéficiera, pour l'édition 2022, d'un espace gratuit et de l'encadrement de 4 œuvres par un partenaire.

Assurance

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où le salon serait annulé par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

Présence des artistes

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace pendant tout le salon afin de rencontrer leur public et de concrétiser ventes et contacts professionnels.

Droit à l'image

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.

Annexes :

- fiche projet
- fiche technique

Nom artiste :

Tel. :

Nombre d'espaces demandés :

Volume (3mx3m):

Mur ou panneau (2mx2m) :

Nombre d'œuvres prévues dans l'accrochage :

Dimension des œuvres :

Description du projet d'accrochage et/ou de mise en place (joindre un croquis) :

Fiche technique

La scénographie artistique du salon est gérée par un groupe d'artistes bénévoles expérimentés qui la travaillent en amont du salon. Le plan de celle-ci sera arrêté en juillet 2021. Votre place au sein du salon sera déterminée afin de donner une unité à l'ensemble, en tenant compte de l'ensemble de la scénographie, de l'espace demandé et des caractéristiques des œuvres présentées par les autres exposants. Les artistes du pôle scénographie ainsi que les bénévoles du pôle logistique seront présents pour coordonner l'accrochage et pour vous accompagner sur place.

Rappels techniques :

Dès votre demande de participation: Arrêtez la composition prévisionnelle de votre accrochage et transmettez votre projet avec l'indication de la taille des œuvres (fondamental pour le travail de scénographie générale). **Votre accrochage au mur et/ou en volume doit être impérativement composé au plus tard pour fin mai 2021.**

Si vous ne présentez que de petites œuvres (évités les œuvres en dessous de 40 cm au mur), travaillez votre accrochage à l'avance à l'atelier. Du fait des difficultés d'accrochage des petites œuvres, nous vous conseillons de prévoir un support type médium épais peint en blanc sur lequel vous installerez vos œuvres de petit format. Vous n'aurez plus qu'à suspendre ce support aux cimaises et à accrocher vos œuvres. Vous éviterez les difficultés des cadres qui tournent, qui penchent... **Pensez aux espaces de respiration à respecter entre vos œuvres.**

Les œuvres présentées dans le projet d'accrochage et validées avec le pôle scénographie devront impérativement être celles qui figureront à l'exposition.

Accrochage

Les œuvres doivent être équipées de système d'accrochage solide.

Chaque œuvre devra être munie d'un ou deux points d'attache permettant de supporter son poids. Au dos de celle-ci devra figurer son titre, son prix et le nom de l'artiste, tels qu'indiqués sur le formulaire d'inscription.

Prévoir, en quantité suffisante, du fils de perlon (# nylon) avec une boucle de 3 m de long et 2mm de diamètre, des crochets vissés et réglables adapté au diamètre du cordon (les cimaises du Palais de Bondy sont tubulaires) et de la pâte à fixe blanche pour les tableaux.

Cartels

Pour les œuvres accrochées et pour les volumes, réaliser un cartel blanc : taille 5,5 x 8,5 cm – Police : Verdana noir corps 12

Prénom Nom
Titre de l'œuvre- Année
Technique
Taille
Prix